



Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Université de l'assurance est habilité à prendre toutes les décisions entrant dans les missions de l'association.

Il est présidé par Sylvain Mortera (Aréas Assurances).

Composition :

Le Conseil d'administration de l'Université de l'assurance est composé de trois collèges et de membres de droit :

Le collège des établissements d'enseignement supérieur :

Ce collège est composé de huit représentants des établissements d'enseignement supérieur désignés par l'Assemblée générale.

Le collège des professionnels de l'assurance :

Ce collège est composé de huit représentants désignés respectivement par la Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances (AGEA), l'Association des professionnels pour la réassurance en France (APREF), la Chambre syndicale des courtiers d'assurances (CSCA) et la Fédération Française de l'Assurance (FFA).

Le collège des personnalités qualifiées :

Ce collège est composé de deux membres cooptés par le Conseil d'administration de l'Université de l'assurance, sur proposition du Président de l'association.

Les membres de droit :

- Le Président de la Fédération Française de l'Assurance (FFA)
- Le Président de l'Institut de formation de la profession de l'assurance (IFPASS)
- Le Président du Conseil d'orientation et de réflexion de l'assurance (CORA)
- Le Président du Conseil scientifique et pédagogique de l'Université de l'assurance